

Le clavecin pour un procès

Offrir un concert de clavecin à son domicile au profit d'un collectif. C'est ce qu'a proposé Anne-Catherine Bucher, mercredi après-midi.

Mercredi, au 4, Clos de Bellevue, dans le salon, les meubles ont été poussés, le clavecin a été déplacé et des tapis posés au sol afin d'accueillir enfants et parents à l'occasion d'un concert plutôt particulier. Anne-Catherine Bucher, la maîtresse de maison, a joué de belles mélodies face à un public venu de toute la région. Il y avait par exemple Julie et Muriel, de l'association Allaitement information, Annabelle, sage-femme, Séverine, de l'association Etre parent naturellement. Et sans oublier Eudes Geisler, pour laquelle, le concert a été donné. Cette mère de famille, domiciliée à Bénestroff, est en conflit avec la CPAM, car elle veut faire reconnaître son 2e accouchement, dans une maison de naissance, à Sarrebrück. « On me refuse la prise en charge

sous prétexte que les soins (accès et mise en œuvre) ne sont pas conformes à la législation française ». Le fait est que la Sécurité Sociale applique la règle suivante : « Le refus de la prise en charge est motivé par le fait que ce sont des maisons de naissance, non reconnues par la législation. Pour prétendre à une prise en charge, il faut que ces maisons soient reconnues comme établissement hospitalier, qu'elles fassent partie de la carte hospitalière, en France ou à l'étranger ».

Le collectif "Naissance sans frontières" fait appel à une participation de tous pour financer un éventuel recours en cassation, Eudes Geisler ayant été déboutée dans un premier temps par le tribunal de la Sécurité Sociale. Le délai limite pour le pourvoi est le 9 mars.



L'auditoire, à l'écoute d'Anne-Catherine Bucher jouant au clavecin.